



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	12	1

**OBJET : 09-1 - SANTE - VACCINATIONS
PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
- CONVENTION - RENOUELEMENT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

874-11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **22/04/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUÏ, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET

Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI

M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE

Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS

Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN

Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER

M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Commune a, par délibération en date du 25 Juin 2010, signé une convention de partenariat avec le Département des Alpes Maritimes relative aux vaccinations publiques dont l'échéance était le 31 décembre 2010.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat en matière de service public de vaccination sur le territoire de la Commune.

A ce titre et en application de l'article R. 3111-9 du Code de la Santé Publique, la Commune doit obligatoirement assurer et financer les missions relevant de sa compétence :

- la tenue du fichier vaccinal des vaccinations obligatoires et la mise à jour des assujettis ;
- l'organisation des convocations ;
- les vaccinations obligatoires relevant de sa compétence (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite) exercées dans le cadre de son Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Dans ce cadre, le Département fournit les vaccins recommandés et les vaccins associés contenant au moins un vaccin recommandé ; la Commune, quant à elle, met à disposition le personnel et les moyens techniques notamment informatiques nécessaires à la mise en œuvre du présent dispositif.

Afin d'assurer une couverture maximale en matière de vaccinations, la Commune peut également effectuer la mise en œuvre des vaccinations antituberculeuse BCG.

Dans le cas où elle assure cette prestation, le Département lui verse une participation financière au titre des vaccinations antituberculeuses, calculée sur la base d'un coût forfaitaire de 8,26 € par acte, à charge pour la Commune de lui adresser tous les 6 mois un état récapitulatif du nombre d'actes effectués (tests et vaccins). Aussi, il convient de renouveler la convention entre le Département des Alpes Maritimes et la ville d'Antibes pour l'exercice 2011.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de partenariat avec le Département, et les éventuels avenants qui s'y rapportent.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

09-1 - SANTE - VACCINATIONS PUBLIQUES - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES -
CONVENTION - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 09-1 - Santé - Partenariat entre le Département des Alpes Maritimes et la Ville d'Antibes pour les vaccinations publiques - Renouvellement de la convention -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM874-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM874-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes